



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 22947

Texte de la question

M. Guy Geoffroy attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les réflexions qui sont menées concernant la réforme de la prise en charge des affections longues durées (ALD) et de leur conséquence pour les personnes diabétiques qui relèvent de ce dispositif. En effet, le diabète peut être pris en charge en ALD à 100 % par la sécurité sociale. Les associations des malades concernés craignent que la réforme de l'ALD s'accompagne d'une réduction de cette couverture médicale. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière, de nature à garantir aux diabétiques la continuité d'une prise en charge de leur affection.

Données clés

Auteur : [M. Guy Geoffroy](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22947

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3957

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)